

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique

tenue le 29 janvier 2019 dans la salle pédagogique du pôle nautique du port de Barneville-Carteret, relative au projet de mise en eau du chenal et d'aménagements portuaires du port de Barneville-Carteret.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à la décision du 11 janvier 2019 du président du conseil départemental de la Manche portant nomination des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans la salle pédagogique du pôle nautique du port de Barneville-Carteret, le mardi 29 janvier 2019 pour émettre un avis sur le projet de mise en eau du chenal et d'aménagements portuaires du port de Barneville-Carteret.

La commission était composée de :

M. Jean-Yves BÉQUIGNON, capitaine de vaisseau (R), de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint des territoires et de la mer de la Manche, délégué à la mer et au littoral (DDTM 50 – DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Bruno DELISLE	Commandant de vedette à passagers
M. Romain DAVODET	Pêcheur professionnel
M. Robert POT	SNSM
M. Philippe LEMIERE M. Robert SEHIER	Plaisanciers

Membres temporaires suppléants :

M. Jean-Claude LA VAULLÉE	Pêcheur professionnel
M. Gilles MUZARD	SNSM
M. Alain LEBAS M. Gilbert CHODOGE	Plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre GEHANNE	Maire de Barneville-Carteret
Mme Célia d'HERVE	DDTM 50
Mme Régine TAVERNIER	DDTM 50

Mme Martine PAGNY	DDTM 50
M. Philippe MALGORN M. Jean-Philippe HESRY	Subdivision des phares et balises de la DIRM MEMN
M. Olivier LEMAIGNEN	Directeur de la mer et des ports, conseil départemental de la Manche
M. Laurent CLERGEAU M. Thierry LETEISSIER M. Thomas FONTAINE	Service de la mer et de l'exploitation portuaire et aéroportuaires, conseil départemental de la Manche

Le président remercie le personnel de la DDTM 50 et en particulier Mme d'Hervé et le pôle nautique pour l'organisation de cette réunion, et l'ensemble des participants pour leur présence.

La situation de la salle de réunion permet d'apprécier l'environnement du projet.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le projet a pour double objectif de mettre en eau le chenal et d'augmenter la capacité à flot du port. Le projet est porté par le conseil départemental. La ville de Barneville-Carteret est concessionnaire du port.

2. PRESENTATION DU PROJET

M. Lemaignan présente le projet. Le port actuel comprend un quai soumis à la marée, destiné aux unités de commerce, de pêche et aux transports de passagers. Ce quai est suivi d'un long chenal menant à un site d'échouage de 90 places puis à un bassin à flot de 360 places pour des unités de plaisance. Ce bassin accueille environ 800 bateaux visiteurs par an. L'école de voile est installée depuis 2015 dans des nouveaux locaux sur les rives du chenal. Un port à sec avec stockage sur un terre-plein portuaire a été créé en même temps. Le port dessert les îles anglo-normandes. Le marnage maximal théorique par coefficient de 120 est proche de 12 mètres, en vives eaux, de 9,4 m et en mortes eaux de 4,35 m. Le niveau moyen est situé à 5,89 par rapport au zéro des cartes marines.

Le projet repose sur la création d'une nouvelle porte à seuil entre l'actuel bassin à flot et le milieu du chenal d'accès au port. Cette mise en eau du chenal en amont de la porte permettra :

- la création d'un nouveau port à flot avec 410 places dont un ponton pour grosses unités (50 pieds environ) ;
- un ponton d'accueil pour les navires de pêche facilitant l'exploitation et la mise à l'abri en cas de tempête ;
- le développement de l'activité de l'école de voile ;
- des aménagements à terre pour l'entretien des bateaux et le développement du pôle plaisance pour faire face à l'accroissement des capacités d'accueil du port.

La création du nouveau bassin à flot nécessitera le creusement de la zone d'échouage. Une partie du chenal sera aussi creusée. 75 000 m³ de sédiments sont à extraire. Les travaux seront conduits à marée basse depuis la terre, donc sans impact sur la navigation. Ils dureront environ 12 semaines.

Le seuil de la nouvelle porte sera identique à celui de la porte actuelle du bassin de plaisance : 2,4 m au-dessus du zéro des cartes marines. Le terrassement du nouveau seuil sera réalisé aussi à marée basse. Le chenal provisoire fera l'objet d'un balisage par bouées jaunes. Les niveaux d'eau seront affichés et des restrictions aux passages des navires seront prises. Ces travaux sont prévus sur 9 semaines.

Le seuil de l'actuel bassin à flot sera ensuite détruit. Les travaux auront lieu également à marée basse. Ils feront l'objet d'un balisage évolutif. Ils sont prévus sur 5 semaines.

Le talus au niveau du bureau du port sera reprofilé depuis la terre pour faciliter la circulation sur le plan d'eau ; les travaux correspondants dureront environ 4 semaines.

En fin de chantier aura lieu la mise en place des nouveaux pontons et l'allongement des pontons A, B et C actuels. La station d'avitaillement sera fermée deux semaines et la navigation ne sera pas autorisée à proximité. La durée de mise en place sera de 8 semaines. L'impact sera limité car les travaux interviendront en basse saison.

Les études faites montrent une réduction des courants dans la partie intermédiaire du chenal, notamment de 10% lors du flot en aval du seuil. L'agitation maximale due à la mer du vent au niveau des bassins a été évaluée à 30 cm.

Le balisage évoluera comme suit :

- 2 nouvelles balises latérales seront positionnées au niveau de la nouvelle porte ;
- Des perches signaleront le mur de retenue ;

- Des feux signaleront l'ouverture et la fermeture de la porte ;
- Des feux de régulation du trafic, commandés par l'autorité portuaire, bloqueront la circulation dans le port et à l'extérieur pour sécuriser les mouvements des vedettes à passagers.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Suite à la présentation du projet, les échanges ont porté sur :

- La gestion des terre-pleins pendant le chantier et l'espace disponible pour la mise au sec des navires pendant l'hiver ;
- la bonne prise en compte de la houle du large qui peut passer par-dessus l'épi à l'entrée du port ;
- l'impact des vents de Sud-Est, dans l'axe du chenal, sur l'agitation au niveau du port de plaisance. ;
- la nécessité d'un dragage d'entretien du chenal, en particulier à proximité de la porte où une accumulation de sable pourrait avoir lieu.

Des réponses aux questions relatives à l'exploitation du port et à la conduite des travaux sont apportées : prise en compte du besoin d'espace à terre, ponton amortissant la houle, dragage programmé. Monsieur le Maire souligne que l'étude d'environnement, de plus de 800 pages, détaille tous ces aspects. La question de l'accès au port par forte houle du large est notée bien que sans rapport avec le projet (création d'un banc de sable gênant la manœuvre, submersion de l'épi induisant une houle dans le chenal).

M. Malgorn fait une synthèse des remarques formulées par l'expert nautique de la direction des affaires maritimes : couleurs et formes des bouées du balisage provisoire, rythme des feux du chenal et des feux de la nouvelle porte à mettre en cohérence, définition des feux de signalisation et de régulation du trafic conformes à l'AIMS. Le projet doit être repris selon ces indications.

4. TOUR DE TABLE

Le tour de table fait ressortir la concertation qui a précédé l'établissement du projet et l'apport de celui-ci à la pratique de la navigation à Barneville-Carteret.

M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre les résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) vers le Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense.

Le président souligne l'importance de la mise à jour des instructions nautiques des conditions réellement rencontrées. Il remercie l'ensemble de l'auditoire pour son esprit très positif et sa participation active.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 29 janvier 2019 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de mise en eau du chenal et d'aménagements portuaires du port de Barneville-Carteret, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

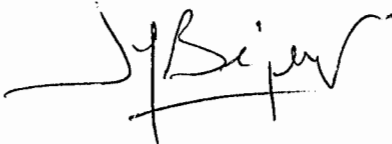
La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- Avant de débiter les travaux, prendre en compte l'avis relatif au balisage de l'expert nautique de la direction des affaires maritimes évoqué en commission par le service des Phares et Balises ;
- Veiller à l'ensablement au voisinage de la porte et procéder au dragage d'entretien pour garantir les sondes de la carte marine ;
- **Mesures géophysiques** : en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique** : pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).
- Par ailleurs, en marge du projet, la commission observe que les conditions d'accès au havre mériteraient l'engagement d'une réflexion impliquant l'ensemble des parties prenantes.

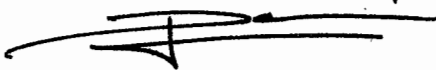
Signature des membres

Le président

M. Jean-Yves BEQUIGNON



M. Jean-Pascal DEVIS



M. Philippe LEMIERE

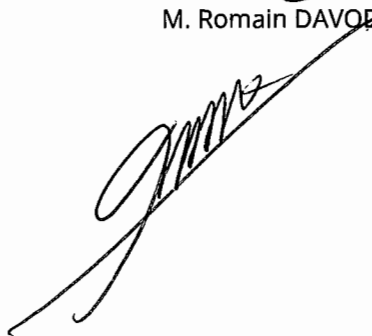


Les membres

M. Robert SEHIER



M. Romain DAVODET



Le secrétaire

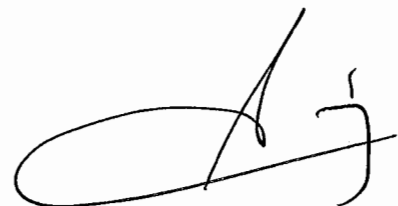
M. Olivier PARVILLERS





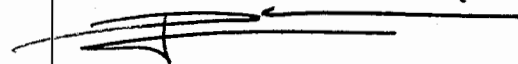

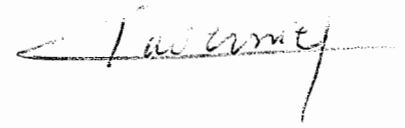
M. Robert POT




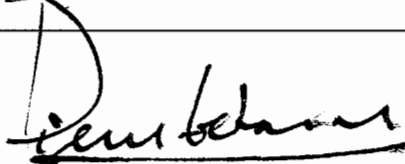





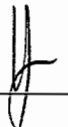

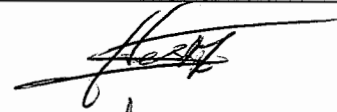

M. Bruno DELISLE



Feuille de présence de la Grande commission nautique du mardi 29 janvier 2019
concernant le projet de mise en eau du chenal et d'aménagements portuaires du port de Barneville-Carteret.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau (R) Jean-Yves Béquignon, président de la GCN	jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN.	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM 50	M. l'IAC1AM Jean-Pascal DEVIS	jean-pascal.devis@manche.gouv.fr	
	M. Bruno POTIN	bruno.potin@manche.gouv.fr	
	Mme Célia d'HERVE	Celia.d-herve@manche.gouv.fr	
	Mme Régine TAVERNIER	Regine.tavernier@manche.gouv.fr	
	M. Ronan FLEURY	Ronan.fleury@manche.gouv.fr	
	Mme Martine PAGNY	Martine.pagny@manche.gouv.fr	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les transports de passagers	M. Bruno DELISLE	brunodelisle@orange.fr	
Représentants les pêcheurs professionnels	M. Romain DAVODET M. Jean-Claude LA VAULLÉE	Romain.capnord@gmail.com	
Représentants la SNSM	M. Robert POT M. Gilles MUZARD	pot.robert@orange.fr Hugalice.gilles@gmail.com	
Représentants les plaisanciers	M. Philippe LEMIERE M. Robert SEHIER M. Alain LEBAS M. Gilbert CHODOGRE	pml.lemiere@orange.fr robertsehier@gmail.com alain.lebas@outlook.com gilbertchodogre50@group.com	
Commune de Barneville-Carteret	M. Pierre GÉHANNE, maire	pierre.gehanne@barneville-carteret.fr	
Conseil départemental de la Manche	M. Olivier LEMAIGNEN, directeur de la mer et des ports	olivier.lemaignen@manche.fr	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Service de la mer et de l'exploitation portuaire et aéroportuaire CD 50	M. Laurent CLERGEAU, Directeur M. Thierry LETEISSIER M. Thomas FONTAINE	<u>Laurent.clergeau@manche.fr</u> <i>thierry.leteissier@manche.fr</i> <i>thomas.fontaine@manche.fr</i>	  
Préfecture de la Manche et de la mer du Nord	M. le CRC2 Nicolas VRAUX, chef de la division AEM	<u>sec.aem@premar-manche.gouv.fr</u>	
Sub. des Phares et Balises DIRM MEMN	M. Philippe MALGORN, chef de la subdivision	<u>Philippe.malgorn@developpement-durable.gouv.fr</u>	
<i>Sub des Phares et Balises</i>	<i>M^r HENRY Jean-Philippe Adj au chef de Subdivision</i>	<i>jean-philippe.henry@developpement-durable.gouv.fr</i>	
<i>OMAN</i>	<i>M^r DELISSE Bruno CAPITAINE</i>	<i>bruno.delisse@orange.fr</i>	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE